

lieux de vie bénéfiques autant aux communautés qu'à ceux qui désirent en découvrir les secrets.

Je conclurais en répondant à la question concernant la viabilité entre les parcs et les communautés locales que cela dépend de l'ouverture des premiers et de la prise en main des destinées de ce développement par les seconds.

Je vous remercie de votre attention et tiens également à remercier sincèrement le Groupe de recherche et d'intervention régionales et Madame Christiane Gagnon de m'avoir invité à vous présenter ce sujet qui me tient à cœur depuis nombre d'années.

LES COMMUNAUTÉS LOCALES FACE AUX IMPACTS DES PARCS DE CONSERVATION ET DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Christiane GAGNON
Professeure-chercheure
GRIR, UQAC

PARCS NATIONAUX ET COMMUNAUTÉS LOCALES : QUELLE COHABITATION ?

Depuis une trentaine d'années, la protection de l'environnement est devenue un enjeu de société de premier ordre. Sous la pression des écologistes et des scientifiques, à la suite de l'observation d'une dégradation continue des ressources vivantes, les gouvernements ont mis en œuvre des mesures et adopté des lois visant à protéger le capital nature. Parmi ces mesures, nous retrouvons la création d'aires protégées et/ou de parcs de conservation dans des régions dites représentatives d'écosystèmes particuliers¹. Ces stratégies sont élaborées à l'échelle nationale, c'est-à-dire en fonction d'objectifs définis par les gouvernements centraux.

Par ailleurs, à l'échelle locale, en région périphérique, le développement des communautés rurales rencontre nombre de difficultés : perte démographique, exode des jeunes, fermeture de services, reconversion des activités économiques, etc. Rappelons que nombre de ces collectivités territoriales ont vu le jour à la suite de l'exploitation de la forêt, de l'agriculture et de la pêche. Aujourd'hui, face à une transformation en profondeur de ce mode de production basé sur l'exploitation des ressources naturelles, ces collectivités rurales doivent se réorienter vers de nouveaux créneaux.

Ainsi, le tourisme, annoncé comme l'industrie du XXI^e siècle, apparaît-il comme une avenue prometteuse, voire un *Eldorado*. Le tourisme, même dans un contexte de saisonnalité restreinte, suscite de nombreux espoirs tant chez les élus que chez l'élite locale. Le tourisme vert apparaît comme une nouvelle voie de reconversion. À

ce titre, dans les années 80, les propositions gouvernementales de création de parcs nationaux, accompagnées de promesses de retombées économiques locales via le tourisme, ont-elles rencontré, globalement², un terrain fertile. Parcs nationaux, tourisme vert et développement économique formaient un trio séduisant tant pour les promoteurs que pour les acteurs locaux — chacun y voyant l'occasion de remplir ses coffres tout en défendant une noble cause, la protection de l'environnement.

A priori, la création de parcs nationaux, dans le voisinage des communautés limitrophes à la rivière Saguenay et au fleuve Saint-Laurent, semble pouvoir rejoindre aussi bien des objectifs de conservation, à l'échelle nationale, que des objectifs de développement local. Mais 15 ans après l'implantation du parc du Saguenay et huit ans après la signature d'une entente Québec-Ottawa en vue de la création du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, qu'en est-il de cette cohabitation parcs et communautés locales ? L'avenue du tourisme vert représente-t-elle une avenue de développement local viable ?

Comme Nelson Boisvert le mentionne, l'approche et les méthodes utilisées dans les années 70 étaient plutôt « cavalières », notamment pour les cas de Forillon et de Kouchibouguac : « L'expropriation des habitants de ce parc national a peut-être vidé le lieu de son sens intrinsèque ». La création des premiers parcs nationaux s'est faite en excluant les populations et les activités humaines, celles-ci étant considérées comme néfastes pour la protection de l'environnement. Mais ce modèle d'inspiration américaine — contrastant avec le modèle européen d'intégration des activités vernaculaires et des paysages habités — est-il complètement disparu ? Le caractère réglementaire de la gestion des parcs nationaux, au regard notamment des activités vernaculaires, sportives et récréatives, pose à cet effet un certain nombre de questions aux communautés locales limitrophes : ces dernières ne sont-elles pas les premières gardiennes de cet environnement naturel exceptionnel, promu au statut de parc de conservation ? La surfréquentation touristique des sites et surtout les pressions commerciales de développement touristique³ ne seraient-elles pas plus menaçantes pour la conservation ? Je ne voudrais pas ici lancer un débat sur la dialectique des rapports entre homme/nature, entre local/national, mais plutôt tenter de voir leur

complémentarité. Mon objectif ici est de tenter d'établir, de mettre en relief les liens indissociables entre la qualité de l'environnement et la viabilité du développement des communautés côtoyant ces écosystèmes.

Cependant, la création gouvernementale de vastes espaces voués en même temps à la conservation et à la promotion du tourisme, même vert, n'est pas sans conséquence pour les communautés locales d'accueil. Comme scientifique en sciences humaines, il nous semblait important d'en prendre le pouls, d'identifier la nature des changements qu'implique ce mode de gestion territoriale pour les collectivités. À l'aide d'une méthodologie d'évaluation des impacts, notre recherche a tenté de qualifier les effets de ces changements sur le mode de vie actuel des populations locales.

Depuis la parution du rapport Brundtland sur le développement durable, il est reconnu qu'une véritable protection de l'environnement passe par : 1) des conditions économiques favorables et équitables pour les populations locales, ce qui signifie en clair que nous ne pouvons pas avoir une stratégie réussie de conservation des espaces dits naturels si les populations voisines ou partenaires rencontrent des problèmes de viabilité ; 2) une association étroite des populations locales à la protection de l'environnement et aux bénéfices qui en résultent. À ce titre, l'état des rapports entre les parcs et les communautés locales limitrophes devient un indice, selon nous, de la réussite du développement durable. Cette dernière ne se calculant pas au palmarès des hectares protégés par les gouvernements, mais dans la recherche d'une complémentarité singulière entre la conservation et les activités humaines existantes, à venir. C'est angle d'observation et de recherche, bien que perçu par certains comme original et peu approprié, a pourtant fait l'objet de multiples études à travers le monde⁴, surtout dans les pays en voie de développement où les impacts du tourisme, vert ou pas, ont été désastreux pour la cohésion sociale des territoires. Dans une perspective où nous croyons qu'il importe d'assurer un avenir viable aux communautés rurales, un éclairage compréhensif des changements vécus par ces dernières constitue notre modeste contribution : les choix qui en découlent appartiennent aux acteurs et aux décideurs.

PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS À L'ÉTUDE

Notre territoire à l'étude est défini par les 16 communautés limitrophes au parc du Saguenay et au parc marin du Saguenay—Saint-Laurent⁵ parcs dits de conservation. Ces communautés sont réparties dans trois microrégions : le Bas-Saguenay, la Haute-Côte-Nord et Charlevoix-Est (voir figure 1). Le portrait social et économique de ces communautés constitue la première partie de notre exposé. En deuxième lieu, je vous présenterai rapidement les objectifs et la méthodologie de notre recherche. En troisième lieu, j'exposerai quelques-uns des changements ou des impacts observés, et, enfin, je formulerai quelques recommandations.

Quel est donc, brièvement, le portrait social et économique de ces communautés ? Une des variables importantes, pour comprendre les caractéristiques de ces communautés, est l'évolution démographique. Comme on le sait, au Québec, la plupart des communautés rurales, éloignées des villes d'importance, souffrent d'une saignée démographique. Sur une période de 15 ans, de 1981 à 1996, 12 des 16 municipalités sont en perte démographique (-4 % à -44 %). Deux municipalités seulement connaissent une croissance, soit la communauté montagnaise d'Essipit et Saint-Félix-d'Otis, en banlieue de Ville de La Baie (voir figure 1). Deux municipalités connaissent une stabilité au niveau démographique : Ville de La Baie et Tadoussac. Il y a donc une diminution démographique généralisée, sauf pour quatre municipalités. Parmi ces petites collectivités rurales, une seule municipalité est urbaine, soit Ville de La Baie avec plus de 21 000 habitants. La moins peuplée est Bergeronnes avec 212 habitants (1996). Pour l'ensemble, la valeur médiane se situe à quelque 800 habitants.

Maintenant, regardons quelle est la composition de la population, autrement dit quelle est l'évolution des groupes d'âge. Pour simplifier et vulgariser les statistiques disponibles, disons que dans toutes les municipalités étudiées, sauf dans la communauté d'Essipit, le groupe des 15-24 ans est à la baisse entre 1981 et 1991. De même, pour les groupes d'âge de 45 ans et plus, les cohortes sont en croissance dans toutes les communautés, sauf à Essipit. Cela nous amène à faire le constat d'une diminution de la représentation des

15-24 ans, ce qui laisse supposer un exode des jeunes et des jeunes couples, et, par ailleurs, un vieillissement de la population.

Dans notre recherche, qui fera l'objet d'un rapport sous peu, nous avons retenu 17 indicateurs. Mais, pour les fins de la présente, quatre indicateurs ont été choisis pour baliser à grands traits ce portrait. Au niveau social, une bonne nouvelle : la population n'ayant pas atteint une 9^e année a diminué entre 1981-1991 dans presque toutes les communautés, c'est-à-dire que le niveau de scolarité de la population s'est élevé. Au niveau des transferts gouvernementaux (assurance-chômage, retraite, etc.), une autre bonne nouvelle : en 1991, dans la majorité des communautés, il y avait une moins grande proportion de la population qui recevait des transferts gouvernementaux comparativement à 1986. Du côté de la proportion de familles à faible revenu, cet indicateur varie selon les communautés à l'étude. Ainsi de 1981 à 1991, dans huit cas il y a une augmentation et dans six communautés il y a une diminution. En 1991, la médiane se situait à 16,7 %, ce qui est supérieur aux moyennes des trois régions administratives d'appartenance. Du côté de l'indicateur emplois tertiaires, les statistiques révèlent une augmentation pour la majorité des communautés à l'étude, ce qui suit la tendance générale de la tertiarisation de l'économie. Par ailleurs, il faut observer des écarts très importants entre les municipalités. Par exemple, pour 1991, le taux d'emplois tertiaires variait de 48 % à 100 %. Dans huit communautés, la part des activités liées au secteur tertiaire était plus importante que celle de leur région d'appartenance.

En regroupant une vingtaine d'indicateurs par municipalité et en les comparant à la moyenne de leur région administrative d'appartenance, nous observons que pour pratiquement toutes les municipalités, sauf les localités urbaines et périurbaines de La Baie et de Saint-Félix-d'Otis, la crise économique du début des années 80 a été fortement ressentie. La comparaison entre les données de 1986 et 1991 montre cependant un léger redressement. Il sera intéressant de voir ce que révèlent les statistiques du recensement canadien de 1996. Si l'on compare l'ensemble de ces indicateurs à la moyenne régionale, on observe que, pour les municipalités à l'étude dans les régions de Charlevoix et du Saguenay, elles se situent légèrement au-dessous de la moyenne régionale tandis que pour les municipa-

lités de la Haute-Côte-Nord, elles se situent légèrement près de la moyenne régionale.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES IMPACTS SOCIAUX (EIS)

L'arrivée des parcs a entraîné un changement bien perceptible, soit celui des investissements liés aux infrastructures de base, telles les routes ou les sentiers d'accès ou les pavillons d'accueil ou les édifices administratifs. Cela dit, d'autres changements réels ou éventuels, « impactant » sur le développement des collectivités, sont à première vue moins perceptibles mais non moins importants pour le proche avenir pérenne des communautés voisines. C'est ce que nous avons tenté d'identifier et de comprendre à l'aide d'une méthodologie d'évaluation des impacts sociaux.

Tout d'abord, comme dans toute recherche, une recension des écrits, notamment des études de cas, ont permis d'identifier des types de changements survenus ainsi que des éléments de la problématique des relations parcs/communautés. Afin de mesurer les effets ou les impacts de la création des parcs sur le développement viable des communautés, un état des lieux a été fait à l'aide de données statistiques, d'observations terrain ainsi que d'une cinquantaine d'entrevues et de cinq *focus groups*.

Cette démarche a permis de classifier les observations effectuées en sept familles d'impacts. Ces familles d'impacts constituent des variables représentatives des défis mêmes du développement local viable.

Compte tenu du temps imparti aujourd'hui, seuls les impacts liés à la mobilisation des acteurs, à la dynamique communautaire, au tourisme, aux conditions et cadre de vie seront abordés. Soyons clairs, le terme impact ne veut pas signifier que le résultat est nécessairement négatif. Impact réfère à effet ou incidence d'une action, d'un projet ou d'un programme, bref d'un changement sur une population donnée.

Familles d'impacts

- Mobilisation des acteurs
- Tourisme
- Conditions et cadre de vie
- Dynamique communautaire
- Gestion et usages du territoire
- Économie locale
- Protection de l'environnement

LES IMPACTS

La création des parcs a suscité une **mobilisation** intense chez les acteurs, du moins lors de certains temps forts comme les audiences publiques. Si nous nous référons à l'indicateur nombre de mémoires présentés, pour les seules audiences du parc marin de 1990 et 1993 plus d'une centaine de mémoires ont été déposés. Des comités ont aussi été mis sur pied pour promouvoir la création des parcs ou encore négocier l'administration de certaines enveloppes budgétaires. Nous pensons ici au conflit qui opposât toute la communauté de l'Anse-Saint-Jean et Québec concernant l'établissement du centre de ski alpin du Mont-Edouard.

La mobilisation s'est aussi réalisée à travers des processus plus formels de concertation sectorielle et interrégionale. Comme les limites du parc marin sont frontalières à plusieurs régions et localités, cela a nécessité une concertation multiterritoire. Des ententes de partenariat ont aussi été signées, entre autres pour assurer un certain nombre de services aux visiteurs. Pensons, à titre d'exemple, à la Société de développement touristique de Rivière Éternité, à la Société Croisières du Cap Trinité, à la Corporation touristique de Bergeronnes, au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM). Voilà quelques exemples de partenariat entre les parcs et des organismes locaux (privés ou communautaires).

Une deuxième famille d'impacts est le **tourisme**. Il est évident que les parcs, même s'ils n'ont pas comme premier objectif la promotion du tourisme, ils n'y sont pas étrangers. D'abord, ils agissent comme promoteurs pour inciter les visiteurs et les touristes, ces derniers étant une source de revenus. Ensuite, ils servent de produit d'appel pour les autres entreprises touristiques qui gravitent autour du tourisme vert. Alors, nous évaluons que la présence des parcs a un effet d'entraînement sur l'industrie touristique. Cette présence consolide et renforce les vocations d'aménagement touristique des municipalités, tout comme celles des entrepreneurs privés liés au tourisme.

La création des parcs a activé et consolidé la vocation touristique des municipalités limitrophes, ce qui, consécutivement, a stimulé la naissance d'initiatives locales de développement. Campings, aménagements de sites touristiques tel le Cap-de-Bon-Désir, embellissement des villages, gîtes du passant, restauration, services de tourisme d'aventure, entreprises d'équipements sportifs, tels les kayaks de mer, autant de formes d'initiatives locales. Des personnes interviewées ont noté une stimulation de l'entrepreneuriat local, tandis que d'autres considéraient que cela l'a gêné.

Nous avons noté une augmentation effective de la capacité d'accueil du réseau d'hébergement touristique (auberges, hôtels, motels), notamment pour le Bas-Saguenay, grâce à des subsides provenant de l'entente-cadre Ottawa-Québec pour le développement de la zone périphérique du Parc Saguenay. Il y a eu une augmentation de l'achalandage touristique lié à l'observation des baleines et des croisières : selon diverses estimations, on est passé de 33 000 touristes en 1985 à 300 000 visiteurs en 1995 (Jourdain *et al.*, 1995, p. 139). Finalement, une restructuration de l'industrie de l'observation des baleines est à prévoir compte tenu des initiatives du parc marin pour réglementer les conditions dans lesquelles s'exerce l'observation des baleines en bateau (voir Gilbert *et al.*, 1998).

La deuxième grande famille d'impacts, soit les **conditions et le cadre de vie** des communautés locales. Une des toutes premières observations, c'est la modification de la structure de l'emploi. Certes, on ne peut pas dire qu'il s'agit là d'un impact direct dû à la présence des parcs de conservation. Mais l'arrivée du tourisme, via

notamment les parcs, joue un rôle certain. Les emplois créés pour répondre à la demande touristique se retrouvent dans le secteur du tertiaire ou celui des services. Les emplois sont souvent saisonniers et peu rémunérés. Il y a plus de femmes et de jeunes qui occupent ce type d'emplois. Dans les lieux les plus convoités, une hausse significative du coût de la vie (coût du loyer, alimentation) a été dénotée, particulièrement pendant la période estivale. Dans certaines municipalités, les ressources disponibles et les services sont davantage orientés en fonction des besoins de l'industrie touristique.

Le fait de zoner un territoire ou des cours d'eau à des fins de conservation entraîne des modifications dans le mode de vie communautaire, notamment lorsque ce territoire servait à des lieux de rencontres sociales et communautaires. Modifications aussi des pratiques sociales, sportives et de loisirs : des règlements encadrent et encadrent les activités vernaculaires de chasse et de pêche. Et la modification d'un rythme de vie : pour certains, le fait d'avoir un achalandage touristique important l'été crée de l'activité et de la distraction (personnes âgées), alors que d'autres vivent cela comme une agression par rapport à la tranquillité ou au mode de vie qu'ils ont choisi volontairement (néoruraux).

Concernant un type d'impacts un peu plus large, soit la **dynamique de la communauté et sa cohésion sociale**, nous avons pu observer un brassage de population qui se traduit par l'arrivée de nouveaux résidents, fonctionnaires des parcs ou néoruraux à la recherche d'un mode de vie différent, des résidents temporaires achetant une résidence secondaire. La modification de la cohésion sociale se traduit par l'introduction de disparités socio-économiques, voire d'effets de classes sociales, entre ceux qui vivent majoritairement de transferts gouvernementaux et de précarité et les autres (une minorité visible quoi !), qui arrivent avec la richesse de la ville ou vivent confortablement d'un emploi bien payé. L'emploi dans le parc devient alors, dans certaines localités, l'emploi rêvé pour les conditions de travail offertes. Par ailleurs, certaines personnes nous ont confié qu'elles vivaient un sentiment de « désappropriation » territoriale par rapport au territoire parc ou même par rapport à l'industrie touristique. Et cela modifierait leur sentiment d'appartenance à la communauté.

En outre, au niveau de la solidarité à l'intérieur de la communauté, cette dernière se trouve compromise, surtout dans les localités touristiques fréquentées. En effet, un climat de concurrence s'établit entre les familles, entre les entrepreneurs et parfois entre les travailleurs mêmes, car chacun tente de profiter de la manne en lançant son entreprise touristique, son commerce de souvenirs ou encore en louant des chambres, ce qui entre en concurrence avec l'hôtelier. Dans un contexte où les collectivités territoriales ne comptent que quelques centaines d'habitants et donc où tout le monde se connaît, le climat de concurrence entre les commerces et les services crée un climat de tension que certains ressentent vivement.

Dans certains milieux et chez certains individus, ce climat de tension s'applique aussi aux rapports avec les organisations parcs et leurs employés. Certaines actions réglementaires posées par les parcs, visant en principe la conservation des ressources naturelles, ne sont pas comprises par les populations locales ou, du moins, sont ressenties comme des limites sérieuses à l'expression des communautés dans leur rapport à la nature (par exemple ramasser des « palourdes » sur la plage peut faire l'objet d'une amende).

LES FACTEURS D'INFLUENCE DES IMPACTS

Ainsi, malgré un bref tour d'horizon, vous êtes à même de constater que plusieurs types de changements peuvent être suscités par la présence des parcs de conservation et la reconversion économique vers le tourisme : sociaux, économiques, culturels. Certains peuvent avoir des connotations positives et d'autres non. Ou encore, les impacts ne sont pas ressentis également par tous. L'ensemble des résultats de recherche présentés vont dans le même sens que ceux qui ont été documentés par d'autres chercheurs à travers le monde (Finger-Stich et Ghimire, 1997 ; Solecki, 1994 ; Wells et Brandon, 1992 ; West *et al.*, 1991).

Cependant, toutes les communautés ne subissent pas les mêmes impacts ou les mêmes incidences en même temps. Cela dépend d'un certain nombre de facteurs. Premier facteur, c'est le stade du cycle de développement touristique de la localité. Est-ce qu'on est au début du cycle ou est-ce que ça fait déjà quelques dizaines d'années

que la communauté vit plus ou moins du tourisme ? Alors les impacts du tourisme sont beaucoup plus apparents dans le second cas. Autre facteur : les caractéristiques économiques, sociales et culturelles de chaque communauté d'accueil. Par exemple, quelle est la part des activités économiques liées au tourisme par rapport aux autres secteurs d'activités ? Un autre facteur qui peut modifier les perceptions des populations par rapport au niveau d'acceptabilité des impacts est la distribution locale des bénéfices reliés aux investissements du tourisme. Et, finalement, les capacités de gouvernance locale, c'est-à-dire les capacités des gens à maîtriser, à agir sur les effets désirables ou indésirables.

CONSTATS DE LA RECHERCHE

En lien avec l'évaluation des impacts sociaux de l'industrie touristique et l'implantation de parcs nationaux sur le développement viable des communautés locales, la recherche tend à démontrer : 1) que la réussite d'objectifs nationaux de conservation passe par une connaissance intégrée du milieu humain, des communautés partenaires, autrement dit, il ne peut y avoir de conservation réussie qui serait décrétée d'en haut sans que les populations locales en connaissent les tenants et les aboutissants ; 2) ce qui suppose une reconnaissance explicite de leurs besoins et de leurs savoir-faire par les autorités centrales et l'intégration de cette connaissance dans les politiques et stratégies de gestion des parcs.

RECOMMANDATIONS

Pour conclure, je me suis permise de faire un certain nombre de recommandations. Il ne s'agit pas d'un livre de recettes ni de recommandations très pointues qui visent un acteur plutôt qu'un autre, mais plutôt de pistes de réflexion et de discussion qui peuvent servir tout au long de ce forum. Ces recommandations s'appliquent sur un certain nombre d'objectifs :

- afin que les communautés locales appuient davantage les stratégies de conservation et en retirent des bénéfices substantiels pour leur viabilité ;

- afin que le développement local viable des communautés soit partie intégrante des stratégies nationales de conservation ;
- afin que l'ensemble des acteurs sociaux puissent participer à l'aménagement et à la gestion des espaces de conservation ;
- afin que les acteurs puissent mieux maîtriser les changements suscités par les stratégies nationales de conservation et diminuer l'incertitude face à ces changements.

Premièrement : nous recommandons que les communautés inscrivent l'activité touristique dans une **démarche intégrée de développement local viable**. Cela signifie que le tourisme devient complémentaire aux activités agricoles, forestières ou autres, évitant les pièges de la mono-économie.

Deuxièmement : nous recommandons que les communautés d'accueil, voisines des parcs, puissent s'associer autour de la problématique des espaces protégés et du tourisme. Il ne s'agit pas de créer des structures lourdes, mais plutôt un réseau permettant un échange en continu concernant les interventions touristiques et les relations parcs-communautés.

Troisièmement : nous recommandons que les promoteurs et les gestionnaires de parcs **associent les communautés** d'accueil dès la planification et l'élaboration des stratégies de conservation des espaces protégés. Ce qui suppose la connaissance des caractéristiques sociales et économiques des communautés voisines, de même que la reconnaissance de leurs capacités sociales et culturelles.

Quatrièmement : nous recommandons que le partenariat entre les parcs et les communautés locales fasse l'objet d'une définition, voire d'un protocole d'entente. Un **partenariat équitable**, c'est-à-dire gagnant-gagnant, suppose une définition claire des droits et des devoirs de chaque partenaire partageant un même projet territorial. Le partenariat dépasse alors le stade d'ententes ponctuelles de gestion de services entre les gestionnaires de parcs et les délégataires (sous-traitants).

Cinquièmement : nous recommandons que les parcs procèdent à une **évaluation des impacts sociaux** de leur implantation et mode de gestion. Cette évaluation doit être continue, c'est-à-dire qu'elle intègre un processus a priori et a posteriori (suivi), à la fois social et environnemental, des programmes et des actions mis en oeuvre. Ce processus souple d'évaluation des impacts sociaux se fait en étroite association avec les communautés voisines, leur permettant ainsi d'exercer une meilleure maîtrise sociale de leur territoire.

NOTES

- 1 Par exemple, en 1998, le territoire québécois comptait 19 parcs de conservation et quatre parcs fédéraux.
- 2 Il y a cependant eu des résistances de la part de collectivités, des négociations, notamment par rapport au statut de conservation du parc Saguenay et aux limites du parc marin.
- 3 Il semble que ce soit le cas de Banff (voir Page *et al.*, 1996).
- 4 Citons notamment, à titre d'exemple, les études de Finger-Stich et Ghimire (1997), Solecki (1994), Wells et Brandon (1992) et West *et al.*, (1991).
- 5 Communautés incluses dans les premières limites du parc marin.

BIBLIOGRAPHIE

- FINGER-STICH, A.S. et K.B. GHIMIRE (1997), *Travail, culture et nature. Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, Paris, L'Harmattan, 234 p.
- GILBERT, M.-C. et PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT (1998), *Compte rendu de l'atelier de travail régional sur les activités d'observation en mer des mammifères marins, 25 et 26 mai 1998*, Tadoussac (Québec), 60 p. et 5 annexes.

JOURDAIN, A., J.-F. BIBECAULT et N. GRATTON (1995), *Synthèse des connaissances sur les aspects socio-économiques du Saguenay*, Environnement Canada – région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent, 195 p.

PAGE, R., S. BAYLEY, J.D. COOK, J.E. GREEN et J.R.B. RITCHIE (1996), *Banff-Vallée de la Bow : à l'heure des choix*, rapport sommaire du Groupe d'étude de la Bow Valley, préparé pour le ministère du Patrimoine canadien, Ottawa, 432 pp.

SOLECKI, W.D. (1994), « Putting the Biosphere Reserve Concept into Practice : Some Evidence of Impacts in Rural Communities in the United States », *Environmental Conservation*, vol. 21, n° 3, pp. 242-247.

WELLS, M. and K. BRANDON, en collaboration avec H. LEE (1992), *People and Parks. Linking Protected Area Management with Local Communities*, Washington, The World Bank, 99 p.

WEST, P.C. et S.R., BRENNCHIN (eds) (1991), *Resident Peoples and National Parks : Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, Tucson, University of Arizona Press, 443 p.

Figure 1
Le territoire à l'étude

